

Communiqué de presse
29 novembre 2022

Des aides pour soutenir les installations ou les conversions agricoles

Lorient Agglomération accompagne le développement de l'agriculture, notamment par des aides à l'installation de nouveaux agriculteurs et à la conversion en agriculture bio. Cette année, 21 exploitants en bénéficient.

Depuis plus de 15 ans, Lorient Agglomération accompagne la mutation de l'agriculture et sa transition vers des pratiques durables. Un des défis de sa Charte de l'agriculture et de l'alimentation est de préserver et de valoriser les ressources locales, l'emploi et l'environnement. Dans ce cadre, Lorient Agglomération favorise l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en accordant des aides financières à la 1^{ère} installation et à la certification en agriculture biologique.

Le dispositif d'aide à la 1^{ère} installation participe à alléger le coût de l'installation grâce à une aide d'un montant forfaitaire fixé à 2 000 euros par exploitation. En plus de cette aide financière, il est proposé aux chefs d'exploitation un suivi de leur installation durant 3 ans par la Chambre d'agriculture du Morbihan ou le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB 56).



Cette année, 10 agriculteurs, pour un tiers en circuits courts et/ou en agriculture biologique (élevage, maraîchage, culture de céréales), ont été éligibles à ce dispositif : Charles Nevanenn à Pont-Scorff, Jonathan Blotière à Landevant, Nina Valegan à Lorient, Damien Talvas à Caudan, Louis Le Nosahic à Inzinzac-Lochrist, Quentin Le Nosach à Inguiniel, Clément Le Denmat à Ploemeur, David Le Nosach à Bubry, Anne Francescheti à Languidic et Anthony Barlier à Plouay. Au total, depuis sa création, plus de 110 nouveaux exploitants installés sur le territoire de Lorient Agglomération ont bénéficié de cette aide financière qui complète celles versées par l'Europe, l'Etat et la Région Bretagne.

Lorient Agglomération a confié l'instruction des dossiers à la Chambre d'agriculture du Morbihan. En tant que chambre consulaire, représentant du monde agricole, un partenariat étroit est instauré depuis 2001 avec la Chambre d'agriculture, année de signature de la première Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération. Cette Charte de l'agriculture s'est ensuite transformée en 2017 en une Charte de l'agriculture et de l'alimentation élargie au Pays de Lorient, intégrant le territoire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO). Ce partenariat organise notamment l'animation du Conseil Agricole et Alimentaire, l'octroi des aides communautaires à l'installation des nouveaux agriculteurs ainsi que d'autres actions pour lesquelles il est souhaité un développement spécifique sur le territoire.

Une Charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient

Approuvée en juin 2017 par les élus de Lorient Agglomération et Blavet Bellevue océan Communauté, la Charte laisse une place plus importante à l'alimentation notamment par la création d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) reconnu par le ministère de l'agriculture. La politique d'aide définie par la Charte répond à quatre grands défis : la préservation et la valorisation des ressources de l'agriculture et l'emploi ; la co-construction d'un projet alimentaire territorial durable et partagé ; le développement de la qualité territoriale du pays de Lorient et de la transition ; la mise en œuvre adaptée et concertée.

Parallèlement, Afin de cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et de favoriser la transition, la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient a fixé un objectif de 30% des surfaces agricoles en bio pour 2030 (8% en 2018). Deux contrats territoriaux de bassins versants sont en cours sur le *Scorff* et le *Blavet*. Ils ont pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces contrats comprennent un axe agricole dont l'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques afin de réduire les pollutions diffuses. L'agriculture économe en intrants, telle que l'agriculture biologique, est encouragée.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aux exploitations en agriculture biologique, en conversion ou installation, de prendre en charge la totalité de leur coût de certification sur les 3 premières années souvent les plus difficiles. Pour 2022, 11 bénéficiaires ont été déclaré éligible au dispositif pour un montant total de 5 500 euros : Olivier Passalacqua à Bubry, Jean-Louis Kerdelhue et Jérôme Guitteny à Guidel, Benoît Wathélet et Clément Le Demnat à Ploemeur, Aelig Briand à Inzinzac-Lochrist, Anne Franceschetti à Brandérian, Weizi Mazerolle à Languidic, Serge Le Baron à Langoelan, Clément Le Bozec à Persquen et Vincent Philippe à Rédéné.

Contact : Lorient Agglomération 02 90 74 72 79

Garantir le maintien d'une agriculture productive qui sait se réinventer est un objectif du projet de territoire de Lorient Agglomération. En effet, l'agriculture est une filière importante du territoire qui doit pouvoir évoluer de manière durable et économiquement viable. L'innovation doit permettre de répondre à l'enjeu concernant la préservation des capacités et des surfaces de production. Lorient Agglomération s'engage à accompagner la profession afin de faciliter sa transition écologique : l'évolution des pratiques et le renouvellement générationnel des agriculteurs sont autant d'opportunités pour l'ancrer dans de nouvelles dynamiques économiques.

L'agriculture sur Lorient Agglomération c'est :

- 288 km² de surface agricole utile
- 460 exploitations agricoles
- 900 emplois
- 11% de surfaces utiles cultivées en agriculture bio
- 25% des exploitations commercialisant régulièrement en circuit court

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

